



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/10/45
25 février 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Dixième session
Point 2 de l'ordre du jour

**RAPPORT ANNUEL DU HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES AUX
DROITS DE L'HOMME ET RAPPORTS DU HAUT-COMMISSARIAT
DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME
ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

**Composition du personnel du Haut-Commissariat
des Nations Unies aux droits de l'homme**

Rapport de la Haut-Commissaire *

Introduction

1. Dans sa résolution 7/2, le Conseil des droits de l'homme a prié la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de «présenter un rapport détaillé et actualisé au Conseil en 2009, conformément à son programme de travail annuel, en suivant la structure et le champ d'analyse de son rapport¹ et en mettant l'accent en particulier sur les mesures supplémentaires prises pour rééquilibrer la répartition géographique du personnel du Haut-Commissariat». Le présent rapport retrace donc les faits nouveaux survenus dans la composition du personnel du Haut-Commissariat au cours de l'année 2008.

2. Le chapitre I du rapport contient des informations sur la composition du personnel du Haut-Commissariat au 31 décembre 2008. Y figurent également des données sur le personnel occupant des postes soumis à la répartition géographique, ainsi que des données sur le personnel occupant des postes temporaires financés par des fonds extrabudgétaires ou des postes de projet

* La soumission tardive du présent rapport s'explique par le souci d'y faire figurer les données sur les ressources humaines allant jusqu'au 31 décembre 2008 compris.

¹ A/HRC/7/57; voir également A/68/290*.

de coopération technique, deux types de poste qui n'entrent pas dans la définition des postes soumis à la répartition géographique.

3. Le chapitre II contient un exposé des mesures que la Haut-Commissaire a prises pour remédier aux problèmes liés à la composition géographique du personnel, relevés par le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution 7/2, tout en respectant pleinement les politiques relatives aux ressources humaines du Secrétariat, en particulier ses politiques de recrutement et d'octroi de contrat.

I. COMPOSITION DU HAUT-COMMISSARIAT

4. Le recrutement des fonctionnaires aux postes soumis à la répartition géographique est régi par le système des fourchettes souhaitables à l'échelle de l'ensemble du Secrétariat. À cette fin, les États Membres sont regroupés en quatre catégories, à savoir: États non représentés, États sous-représentés, États se situant dans la fourchette souhaitable et États surreprésentés. Un État Membre est considéré comme non représenté lorsqu'il n'y a pas un seul de ses nationaux dans l'ensemble du Secrétariat qui occupe un poste soumis à la répartition géographique à l'issue de la procédure établie de sélection. Il est sous-représenté lorsque le nombre de ses nationaux nommés à des postes de ce type dans l'ensemble du Secrétariat est en deçà de la limite inférieure de la fourchette souhaitable. Il se trouve dans la fourchette quand ce nombre se situe entre les limites supérieure et inférieure de la fourchette. Enfin, il est surreprésenté si ledit nombre dépasse la limite supérieure de la fourchette. La catégorie dans laquelle les États Membres se rangent dépend d'un grand nombre de facteurs, dont les principaux sont la rotation du personnel et les modifications du barème des quotes-parts.

5. Le rapport officiel sur la composition du Secrétariat est présenté chaque année par le Secrétaire général à l'Assemblée générale, conformément à un certain nombre de résolutions de l'Assemblée, dont les plus récentes sont les résolutions 57/305, 59/266, 60/238 et 61/244.

6. Le dernier rapport du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat a été publié en 2008 (A/63/310). Le Haut-Commissariat fait partie du Secrétariat de l'ONU et la répartition géographique de son personnel doit être considérée à la lumière de la répartition globale au niveau du Secrétariat tout entier.

7. Le tableau A1 (annexe I) indique, au 31 décembre 2008, la répartition par nationalité, classe et sexe de l'ensemble du personnel du Haut-Commissariat appartenant à la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et nommé à l'issue du processus établi de sélection, à des postes financés tant par le budget ordinaire que par des ressources extrabudgétaires.

8. Le tableau A2 (annexe II) indique, au 31 décembre 2008, la répartition par nationalité, classe et sexe des fonctionnaires du Haut-Commissariat autres que ceux visés par le tableau A1 (administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur) et appartenant aux catégories suivantes:

- a) Personnel nommé pour moins d'une année;

b) Personnel occupant des postes dont le coût est imputé aux fonds alloués au recrutement des personnels temporaires;

c) Personnel affecté aux projets de la coopération technique.

9. Au paragraphe 14 de la section IX de sa résolution 63/250, l'Assemblée générale souligne à nouveau que le système des fourchettes souhaitables est censé s'appliquer à des pays et non à des régions ou à des groupes de pays. Les informations communiquées dans le présent rapport sont donc données par pays, dans l'ordre alphabétique des pays.

10. Au 31 décembre 2008, le Haut-Commissariat comptait 460 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, dont 317 sont considérés comme permanents. Sur ces 460 fonctionnaires, 310 travaillent à Genève, 13 au Bureau de New York et 137 dans les différents bureaux extérieurs².

11. La catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur est composée de ressortissants de 98 pays, auxquels s'ajoute un ressortissant de la Palestine. Sur ces 98 pays, 10 sont sous-représentés au sein du Secrétariat³, 70 se trouvent dans la fourchette (38 en dessous du point médian⁴ et 32 au dessus du point médian⁵) et 18 sont surreprésentés⁶.

² Des bureaux nationaux, des bureaux régionaux et des conseillers en matière de droits de l'homme se trouvent dans les pays suivants: Afghanistan, Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Bolivie, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chili, Colombie, Équateur, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Géorgie, Guatemala, Guinée, Guyana, Kenya, Kirghizistan, Liban, Mexique, Nicaragua, Niger, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République du Népal, Rwanda, Sénégal, Serbie, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Togo et Palestine.

³ Pays sous-représentés (au 30 novembre 2008): Angola, Arabie saoudite, Cambodge, Îles Salomon, Japon, Mexique, Norvège, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Sierra Leone.

⁴ Pays qui se trouvent dans la fourchette, mais en dessous du point médian (au 30 novembre 2008): Algérie, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Danemark, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, Gambie, Guatemala, Guinée équatoriale, Haïti, Iran (République islamique d'), Irlande, Kirghizistan, Lesotho, Libéria, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Paraguay, Portugal, République démocratique du Congo, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Singapour, Tchad, Togo et Viet Nam.

⁵ Pays qui se trouvent dans la fourchette, mais au-dessus du point médian (au 30 novembre 2008): Albanie, Allemagne, Arménie, Belgique, Bénin, Bolivie, Burundi, Canada, Chine, Côte d'Ivoire, Croatie, France, Ghana, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Jordanie, Mali, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Sénégal, Serbie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie et Uruguay.

II. RÉSULTATS DES EFFORTS VISANT À ASSURER UNE REPRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE ÉQUITABLE

12. En dépit de la décision susmentionnée de l'Assemblée générale tendant à mettre fin à l'indication de la région dans les rapports sur la répartition du personnel, tant la Commission des droits de l'homme que le Conseil des droits de l'homme et le Corps commun d'inspection ont utilisé le concept de diversité géographique par groupement régional lors de l'évaluation de la composition du personnel du Haut-Commissariat⁷. Ce recours à une approche, à une terminologie et à une méthodologie différentes de celles employées dans le rapport du Secrétaire général (A/63/310) a rendu difficile la comparaison des données. Tout en étant liée par la résolution de l'Assemblée générale sur la question, pour faciliter une analyse cohérente dans le présent rapport, la Haut-Commissaire a continué de se référer, occasionnellement, à la méthodologie régionale utilisée par le Conseil des droits de l'homme et le Corps commun d'inspection dans le cadre de l'analyse de la diversité géographique du Haut-Commissariat.

13. Comme indiqué dans le plan d'action de la Haut-Commissaire (A/59/2005/Add.3, annexe), une de ses priorités restera d'assurer une répartition géographique équilibrée du personnel. Conformément à cet objectif, le Haut-Commissariat a continué d'appliquer avec force les procédures et le cadre que la Haut-Commissaire a mis au point pour améliorer la diversité géographique, dont une explication détaillée figure dans le rapport du Haut-Commissaire sur la composition du personnel du Haut-Commissariat, soumis à la Commission des droits de l'homme en février 2006 (E/CN.4/2006/103).

14. Les résultats des mesures susmentionnées apparaissent aujourd'hui clairement dans la diversité géographique d'ensemble du Haut-Commissariat. Une analyse des données présentées dans le tableau ci-dessous, selon la méthodologie employée par le Corps commun d'inspection, montre que le Haut-Commissariat a considérablement accru la part de son personnel issu des régions recensées comme devant être mieux représentées que les deux années précédentes au sein du Haut-Commissariat.

⁶ Pays surreprésentés (au 30 novembre 2008): Afrique du Sud, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Chili, Égypte, Éthiopie, Fédération de Russie, Italie, Kenya, Nigéria, Ouganda, Philippines, Trinité-et-Tobago et Ukraine.

⁷ A/59/65-E/2004/48, A/59/65/Add.1-E/2004/48/Add.1, A/61/115, A/61/115/Add.1, A/62/845, A/62/845/Add.1.

Composition du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, par région

	Ensemble du Haut-Commissariat					
	31 décembre 2006		31 décembre 2007		31 décembre 2008	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Afrique	44	11,1	55	13,1	64	13,9
Asie	47	11,9	53	12,6	61	13,3
Amérique latine et Caraïbes	38	9,6	50	11,9	53	11,5
Europe orientale	13	3,3	20	4,8	23	5,0
Europe occidentale et autres États	253	64,1	241	57,5	259	56,3
	395	100	419	100	460	100

15. Ce qui précède souligne le problème de savoir ce qui constitue un équilibre géographique pour le Haut-Commissariat. Il importe de noter que le Haut-Commissariat, bien que critiqué pour son déséquilibre géographique, n'a encore reçu aucune indication de ce qui serait considéré comme un niveau de représentation approprié pour chaque région, hormis le système des fourchettes souhaitables décidé par l'Assemblée générale.

16. Le Haut-Commissariat continuera d'appliquer avec force les procédures et le cadre que la Haut-Commissaire a mis au point pour améliorer la diversité géographique (E/CN.4/2006/103) et qui, à ce jour, se sont révélés efficaces. On prévoit que les actuelles tendances positives en matière de diversité géographique se maintiendront tout au long de l'exercice biennal en cours; pour sa part, le Haut-Commissariat s'emploiera à maximiser les possibilités offertes par sa croissance continue pour améliorer encore la diversité géographique.

17. Le Haut-Commissariat est convaincu que plusieurs autres initiatives permettront de continuer d'améliorer sa diversité géographique.

18. Un concours national sur les droits de l'homme s'est tenu en février 2008, et le Bureau de la gestion des ressources humaines s'est employé à obtenir la participation au concours de ressortissants de pays appartenant aux régions dont la représentation au sein du Haut-Commissariat nécessitait une amélioration. Sur les 49 États Membres invités à y participer, 41 ont répondu en soumettant des candidatures et 236 candidats au total ont passé les épreuves. Le jury était constitué d'un certain nombre de fonctionnaires du Haut-Commissariat. Les effets réels de cette mesure sur la diversité géographique au sein du Haut-Commissariat ne seront connus qu'une fois la liste des lauréats publiée, début 2009.

19. Le Haut-Commissariat a également reçu un soutien sur le plan législatif. C'est ainsi qu'en 2006 l'Assemblée générale, s'appuyant sur un rapport de la Troisième Commission, a adopté la résolution 61/159, dans laquelle elle a proposé plusieurs mesures concrètes destinées à corriger le déséquilibre géographique dont souffre la composition du personnel du

Haut-Commissariat, notamment l'établissement d'un mécanisme temporaire permettant de ne pas limiter le recrutement des fonctionnaires de la classe P-2 aux candidats ayant réussi les concours nationaux. Dans sa résolution 61/244, l'Assemblée générale, s'appuyant sur un rapport de la Cinquième Commission relatif à la gestion des ressources humaines, a expressément fait référence au Haut-Commissariat, priant le Secrétaire général de présenter, en consultation avec le Haut-Commissariat, des propositions visant à corriger le déséquilibre de la répartition géographique du personnel. À l'issue de vastes consultations entre le Haut-Commissariat et le Bureau de la gestion des ressources humaines, le Secrétaire général a soumis à la Cinquième Commission un rapport (A/61/823) contenant plusieurs mesures concrètes, notamment une demande tendant à ce que les postes des classes P-2 et P-3 soient exemptés du processus des concours nationaux. Bien que l'Assemblée générale n'ait pas été alors saisie du rapport, le Haut-Commissariat a coopéré étroitement avec le Bureau de la gestion des ressources humaines pour donner suite à certaines des recommandations émanant tant de la Troisième que de la Cinquième Commission dans l'attente de leur examen par l'Assemblée générale.

20. À sa soixante-troisième session, l'Assemblée générale (Cinquième Commission) a examiné le rapport susmentionné, ainsi qu'un rapport complémentaire (A/63/204) et les rapports pertinents du Corps commun d'inspection. Dans sa résolution 63/250 sur la gestion des ressources humaines, l'Assemblée a pris note du rapport A/61/823 et des modifications qu'il était proposé d'apporter au Règlement du personnel.

21. Tout en s'efforçant d'assurer une répartition géographique plus équitable de son personnel, le Haut-Commissariat continuera d'accorder une attention particulière à la question de l'égalité entre hommes et femmes, domaine dans lequel la détermination et les efforts concertés ont déjà porté leurs fruits puisque, au 31 décembre 2008, les femmes représentaient 50,5 % du personnel permanent et 50,3 % du personnel temporaire du Haut-Commissariat, dans la catégorie des administrateurs, soit un pourcentage de 50,4 % sur l'ensemble des postes.

22. De même, le Haut-Commissariat continuera de s'efforcer de respecter les buts et les obligations qui lui ont été fixés dans le cadre du système des fourchettes souhaitables mis en place par l'Assemblée générale. À cet égard, il convient de noter qu'au cours de l'exercice biennal en cours, le Haut-Commissariat a dépassé l'objectif fixé dans le plan d'action Ressources humaines du Secrétariat et dans l'accord entre la Haut-Commissaire et le Secrétaire général pour le recrutement de ressortissants d'États Membres non représentés et sous-représentés.

III. CONCLUSION

Le cadre mis au point par la Haut-Commissaire pour améliorer la diversité géographique du Haut-Commissariat et les résultats obtenus à ce jour dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan traduisent le rang de priorité que la Haut-Commissaire continue d'accorder à cette question. Ces mesures ont permis d'accomplir des progrès notables sur la voie d'une meilleure diversité géographique de son personnel. Toutefois, le Haut-Commissariat demeure attentif à la nécessité de continuer de mettre l'accent sur la plus large diversité géographique possible de son personnel, et il continuera de mettre en œuvre les mesures adoptées à cet égard.

Annexe I [English only]

Table A1

OHCHR regular staff in the Professional and higher categories, by nationality, grade and gender
(as at 31 December 2008)

Country of nationality	Total staff		USG		ASG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1	
	All	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Albania	1	1														1				
Algeria	2	1									1					1				
Angola	1	0											1							
Argentina	6	3									1	2	1	1	1					
Armenia	1	0													1					
Australia	9	4									2	3	1		2	1				
Austria	5	2									1				1	2	1			
Belgium	4	3											1	3						
Benin	2	0									1				1					
Bolivia	1	0													1					
Brazil	3	1													1		1	1		
Bulgaria	4	1									1		1		1	1				
Burundi	1	1														1				
Cambodia	1	1												1						
Cameroon	3	1											2			1				
Canada	13	5									3	1	3		2	4				
Chad	1	0					1													
Chile	2	0							1						1					
China	5	5												2		2		1		
Colombia	3	2											1	1		1				
Costa Rica	1	0											1							
Côte d'Ivoire	3	0											2		1					
Croatia	2	1												1	1					
Czech Republic	2	2												1				1		

Democratic Republic of the Congo	2	1										1			1				
Denmark	6	2							1		1	2	2						
Ecuador	2	1											1	1					
Egypt	1	0					1												
Equatorial Guinea	1	0							1										
Eritrea	1	1													1				
Estonia	1	0											1						
Finland	3	1								1	2								
France	25	14					1		1	1	3	2	6	11					
Gambia	1	0							1										
Germany	23	13							2		2	7	3	2	3	4			
Ghana	1	1										1							
Guatemala	1	1										1							
Guyana	1	1										1							
Haiti	2	2													2				
India	2	0											2						
Indonesia	1	1													1				
Iran (Islamic Republic of)	2	2						1							1				
Ireland	3	1											2	1					
Italy	19	10							3	2	1	6	5	2					
Japan	7	4							1		1	1	1	3					
Jordan	2	2								1					1				
Kenya	3	2									1				2				
Malaysia	1	1													1				
Maldives	1	0											1						
Mali	2	0							1		1								
Malta	1	1													1				
Mauritania	1	0											1						
Mauritius	1	1																1	
Mexico	6	4									1				1	1	3		
Mongolia	3	1									1	1	1						
Morocco	1	1													1				

Netherlands	5	2									1			1	1		1	1		
Nigeria	3	1										1			2					
Norway	1	1																1		
Paraguay	2	0												1			1			
Peru	5	2								2	1	1				1				
Portugal	3	2														2	1			
Republic of Korea	6	4			1									1	2	2				
Russian Federation	1	0											1							
Saudi Arabia	1	1												1						
Senegal	4	1			1			1	1						1					
Serbia	1	1														1				
Singapore	1	1														1				
Solomon Islands	1	0													1					
South Africa	3	2		1									1						1	
Spain	20	12										2	5	3	3	7				
Sudan	2	0								2										
Sweden	7	6						1						2		3		1		
Switzerland	9	6												1	3	3		2		
Thailand	1	0													1					
Trinidad and Tobago	1	0								1										
Tunisia	2	1								1				1						
Uganda	1	1														1				
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	10	4						1		2	2	2			1	2				
United Republic of Tanzania	1	1												1						
United States of America	15	6						2		4	1	3	2		1			2		
Uruguay	6	1								1		1		3	1					
Uzbekistan	2	1													1	1				
TOTAL	317	160	0	1	0	1	2	0	7	2	35	17	44	45	60	75	9	19	0	0

Annexe II [English only]

Table A2

OHCHR non-regular staff in the Professional and higher categories, by nationality, grade and gender
(as at 31 December 2008)

Country of nationality	Total staff		USG		ASG		D-2/L-7		D-1/L-6		P-5/L-5		P-4/L-4		P-3/L-3		P-2/L-2		P-1/L-1		
	All	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	
Argentina	3	1													1		1				1
Australia	4	3											1	1	2						
Austria	1	1																1			
Bangladesh	1	0											1								
Belgium	1	0															1				
Benin	1	0													1						
Bosnia and Herzegovina	1	1																1			
Brazil	4	1												1		2	1				
Bulgaria	4	4											2		1		1				
Cambodia	1	0															1				
Cameroon	2	0													1		1				
Canada	8	5											3		4		1				
Colombia	1	1																1			
Cyprus	1	1														1					
Democratic Republic of the Congo	3	1													1		1	1			
Denmark	1	1																1			
Ecuador	1	1																1			
Ethiopia	2	0													2						
France	10	4											1	1	2	1	3	2			
Germany	3	3														2		1			
Ghana	1	0																1			
Hungary	1	1														1					
India	7	3									1		2	2	1	1					
Iran (Islamic Republic of)	1	1												1							

Ireland	2	1										1					1		
Italy	9	5							1		2	4	1	1					
Japan	1	1												1					
Kyrgyzstan	1	1																1	
Lesotho	1	1																1	
Liberia	2	1												1	1				
Malaysia	2	2												1				1	
Mauritania	1	0									1								
Mauritius	1	0															1		
Morocco	1	0									1								
Netherlands	1	0											1						
New Zealand	2	1										1	1						
Nigeria	2	1											1	1					
Pakistan	3	1									1		1					1	
Peru	1	0															1		
Philippines	1	1												1					
Portugal	3	1											2	1					
Russian Federation	2	1									1							1	
Serbia	1	0															1		
Sierra Leone	1	0											1						
Singapore	1	1												1					
Spain	2	1											1					1	
Sweden	4	1							1		1	1	1						
Switzerland	5	3										1	1				1	2	
Thailand	1	0															1		
Togo	1	0							1										
Uganda	1	1																1	
Ukraine	1	0							1										
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	11	7									3	3	1	3				1	
United States of America	11	5									1	2	4	2			1	1	
Uruguay	1	0									1								

Uzbekistan	1	1															1				
Viet Nam	1	1																	1		
Subtotal	142	72																			
Palestine	1	0											1								
Subtotal	1	0																			
TOTAL	143	72	0	5	0	19	19	28	27	19	25	0	1								
